

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6d. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 23 Juin 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No.

ANNONCES.

Nouvel Etablissement.

Le Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme

IMPRIMEUR LIBRAIRE ET PAPETIER,
RUE BUADE, 9 RUE BUADE,
Haute-Ville, Haute-Ville,
QUEBEC.

Il vient de recevoir par le CANADA, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gillois et Perry, en cartons et en bois. Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Carte à cacheter, Encres, Encrriers, Pupitre portatif, Porte-feuilles, Papier à musique, Carton, Dessins de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES d'ECOLLES, Devoirs, Atlas, Cahiers. Le Soussigné espère par sa longue expérience en cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.

J. T. Brousseau.

Québec, 28 mai 1849.

JOS GAUVIN,

Rue La Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Quincaillerie et Ferronnerie.

à la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il ose se louer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on a besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques sont servies, devraient lui mériter une part du patronage public.

Rue La Fabrique, Vis-à-vis le magasin de M. Boissau, JOS. GAUVIN.

Québec, 23 mai 1849.

MAGASIN NOUVEAU.

Le Soussigné, ci-devant dans l'établissement de M. L. Bil deau, informe le public qu'il a ouvert un MAGASIN à son propre compte, à sa résidence actuelle, Rue LA FABRIQUE, No. 9. Il espère mériter l'encouragement public et de ses amis en particulier, par le choix et la variété de son assortiment et la modicité de ses prix.

J. ROY.

Québec, 11 mai 1849.

UN JEUNE INSTITUTEUR.

CAPABLE d'enseigner le français, l'arithmétique, la géographie et même la tenue des livres demande une situation comme instituteur à la campagne. Ce monsieur a obtenu du bureau des Examineurs un brevet de capacité, et fournira les certificats les plus satisfaisants. S'adresser à ce bureau.

Québec, 14 Mai 1849.

H. S. DALKIN, MARCHAND DE BOIS, No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE, Québec, 6 juin 1849.

AVIS.

LE SOUSSIGNE a commencé comme Entrepreneur et Courtier, dans la grande maison formant le coin des Rues ST. JACQUES et ST. PIERRE, ci-devant occupée par MM. J. & J. M. FRASER. Effets de toutes sortes seront reçus pour emmagasinage à des taux extrêmement bas. Il sera fait des avances modérées sur les débits, si on l'exige.

Ohas. A HOLT.

Québec, 11 mai 1849.

APPAREILS

POUR L'ECLAIRAGE AU GAZ.

Thos. Andrews,

No. 3, RUE ST. JEAN, QUÉBEC,

INFORME respectueusement le public qu'il vient de recevoir par le "MARY ANN" et qu'il déballe maintenant un ASSORTIMENT CHOISI et ELEGANT d'articles pour l'éclairage au gaz comme jamais il n'en a été offert en cette cité, consistant en Chandelles, Pendants, Piliers, Brackets, &c., et une variété sans fin, d'autres articles avec des Globes en verre coupés pour assortir.

T. A. informe les personnes qui l'ont favorisé de leurs demandes pour appareils pour l'éclairage au gaz, que leurs effets sont arrivés et qu'il est prêt à leur livrer sous le plus court avis.

Québec, 1er juin 1849.

ANNONCES.

LARD, BŒUF & FARINE DE Blé-d'Inde, a vendre.

500 QUARTS de farine de Blé-d'Inde, qualité supérieure. 100 barils de Saïndoux supérieure. No. 1. 30 quarts de, de, de, LARD, mess. Do Prime mess. Do Prime. Bœuf, Prime mess. Do Prime. etc. etc. etc.

JOHN M. YOUNG.

Bureau Quai Wellington. Québec, 6 juin 1849.

INSTITUTEUR DEMANDE.

UN Instituteur qualifié à tenir une Ecole-Modèle et capable d'enseigner le français et l'anglais, trouvera de l'emploi en s'adressant aux Commissaires d'écoles de la paroisse de St. Henri de La. zon. ou à ce bureau.

Québec, 6 juin 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre.

ANT. A. PARANT, jr. Québec, 4 juin 1849.

PAPIER à DESSIN.

LES Soussignés ont reçu de Paris et offrent en vente un assortiment des meilleurs PAPIERS à DESSIN Français tels que :

- Grand Monde Mécanique.
- Grand Aigle. Pelure blanche.
- Do do Dioptrique.
- Colombier.
- Jésus.
- Grand Raisin Dioptrique.
- Grand Aigle velin.
- Do do vergé.
- Grand Raisin velin.

Cartons Bristol de toutes grandeurs et qualités.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Paniers Français en Osier.

CORDES DE VIOLON, etc.

LES Soussignés viennent de recevoir par le navire Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecieres, Paniers pour la pêche, &c., &c.

J. & O. Crémazie.

Québec, 4 juin, 1849.

Articles de Fantaisie.

LES Soussignés ont reçu par le Douglas de Londres, un assortiment considérable d'Articles de Goût se composant de Porte-monnaie en Nacre de Perle incrusté en argent, Ditto en Papier mâché, Souvenirs en Nacre de perle ciselé sur fond de velours, Bourses mécaniques, objets en Albatre, Eventails riches, Bracelets, Agrafes, Livres de Prières richement reliés en velours, &c., &c.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin 1849.

Fromage de Gruyères.

REÇU directement de Suisse, Via Bordeaux, et à vendre chez

J. & O. CRÉMAZIE, Québec, 30 Mai 1849.

Guitares Françaises.

DE la manufacture de Hussen et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés.

AUSSI.

Cordes françaises pour Guitares et pour violon.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

AVIS AUX FABRIQUES

& AUX CONGREGATIONS DE L'IMMACULEE CONCEPTION.

A VENDRE

AU plus bas prix possible un superbe TABLEAU PEINT par un artiste d'habileté renommée, d'après "Murillo." Ce Tableau d'une grande habileté d'exécution et d'une ressemblance parfaite, avec l'original déposé au-dessus du grand Autel de la Cathédrale de Québec est tout récemment sorti de l'Atelier de M. Jos. Légaré, artiste. La hauteur du tableau est d'environ 10 pieds et demi, sur 7 de largeur. S'adresser, par lettre affranchie, au bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

Québec, 1er juin 1849.

ANNONCES.

VINS FRANÇAIS.

LES Soussignés viennent de recevoir par le navire l'Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande quantité de VINS FRANÇAIS en caisses et en futailles, consistant en :

- ST. JULIEN.
- ST. ESTAPE.
- MONFERRAND.
- BOURG.

Vins rouges.

- SAUTERNES.
- GRAVES.
- CERONS.

Vins blancs.

- LIQUEURS de la Martinique.
- Do de Bordeaux.
- VINS de la Champagne.
- SILLERY de Mousmeux.
- VERZENAY de VILLEDOMANGE.
- MAREUIL.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Changement de Domicile.

Pierre Gingras, jr.

ENCREUR & COURTIER.

PREND la liberté de prévenir ses pratiques et le public en général qu'il a transporté son magasin et sa salle d'Encre en la Rue SAULT au MATELOT No. 8, où il sera prêt à recevoir les marchandises que l'on voudra bien lui confier.

Québec, 9 mai 1849.

Biere Alloa de Younger.

LE SOUSSIGNE

OFFRE en vente la célèbre BIÈRE ci-dessus, au trait et en bouteilles. La bière au trait se vend au verre; elle est vraiment excellente.

Il fournit à toute heure des Soupes, Gâteaux, (Lunches), &c., &c., et a constamment à son établissement des Pâtisseries de la plus riche et de la meilleure sorte.

GEORGE SCOTT.

Confiseur, Rue St. Pierre, Basse-Ville. Québec, 28 mai 1849.

A VENDRE.

BLE ORGE, POIS, FARINE ENTIERE en poches et en quart. FLEUR fine et supérieure.

ADAM BURNS.

Quai Napoléon. Québec, 30 avril 1849.

Grains de Semence.

200 MINOTS du plus beau BLE de la MER NOIRE. 200 minots, ORGE Supérieure. Un petit lot d'ORGE très supérieure double roulé.

ADAM BURNS.

Quai Napoléon. Québec, 30 avril 1849.

A VENDRE.—A FLOT.

CHARBON de forge double trié, Charbon pour bateaux à vapeur, Coke de fonderie.

CHS. E. LEVEY, & Cie. Quai Levey, Québec, 21 mai 1849.

ANNONCES.

A vendre par les Soussignés

CHARBON de SMITH double criblé, BRIQUE à Feu, Brique Grise, Peinture blanche, Nos. 1, X. XX. XXX. Colle, Vitres. Clous à planches.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey.

Québec, 4 mai, 1849.

A Vendre par les Soussignés.

SUCRE Raffiné. Indigo, Thé, Twankay et Jeune Hyson, Vins de Porto, en futailles et en bouteilles. Bouteilles à vin et Pipes T. D. Ancres, Chaines, Grellins, Chevilles, Barres de fer, Cuivre. Verroux, de métal jaune et de composition.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai de Levey.

Québec, 4 mai, 1849.

A VENDRE ex "LADY ELGIN." de Liverpool.

ETOUPE anglaise. Vaiselle du Canada, Ferblanc, I. C. Sel de Liverpool, en sac et en pain, Ancres de 25 à 30 quintaux, Chaines, Cables de 1 pouce à 1 1/2.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey,

Québec, 23 mai 1849.



Société St. Jean-Baptiste DE QUÉBEC.

LES membres de cette société sont priés de se rendre à la prendre leurs cartes pour l'année 1849 aussi vite que possible.

Les percepteurs de chaque section sont chargés de les distribuer et on en trouvera à leur domicile respectif.

Les moyens ont été pris pour célébrer la fête annuelle du 25 juin prochain avec encore plus d'éclat que dans aucune année précédente. L'inauguration de la nouvelle église de St. Jean doit avoir lieu le même jour, et la société assistera en corps à la première messe solennelle qui y sera célébrée. Un superbe drapeau blanc, dont la magnifique broderie est due à l'aiguille des Dames religieuses Ursulines de cette ville, sera porté au milieu de la procession.

Les préparatifs ont été faits pour avoir un corps de musique vocale et instrumentale, composée des artoles et des amateurs les plus distingués de Québec. La société a reçu des Etats-Unis, à grands frais, une collection des meilleurs instruments, elle a organisé une bande de musique attachée à la société dans la direction habile de M. Sauvageau. Un banquet aura lieu, si avant le 10 juin il a été inscrit assez de souscriptions chez les percepteurs.

La société invite les diverses autres sociétés St. Jean-Baptiste existant en Amérique à envoyer des députés pour les représenter à la procession et au banquet, et il leur sera réservée une place particulière. Toutes les sociétés de tempérance et philanthropiques hors de cette ville sont considérées comme sociétés sœurs; et leurs députés seront admis de droit dans les rangs de cette association.

Un programme de la procession et du banquet sera publié plus tard.

Personne ne sera admis, à moins qu'il n'exhibe une carte d'admission et n'ait payé sa contribution.

Par ordre du comité de régie.

ULRIC J. TESSIER.

Secrétaire, archiviste. S. S. J. B. Q.

Québec, 16 mai 1849.—2f. s.

Marchandises Nouvelles!

CHAPEAUX DE SATIN.

LES Soussignés viennent de recevoir par le Douglass de Londres, le Rory O'Moore de Liverpool, et le Canada de Glasgow, et par d'autres vaisseaux, leur

ASSORTIMENT GENERAL DE MARCHANDISES SECHES,

qu'ils vendent en gros et en détail.

Leur assortiment de Draps, de Casimirs et de Patrons de vestes, mérite une attention toute spéciale tant sous le rapport du choix que sous celui du prix.

Leurs CHAPEAUX, dits à la NAROLSON, sont de la plus belle qualité et dans le dernier goût, tels qu'il ne s'en trouve nulle part sur le marché de Québec.

AUSSI.

CHAPEAUX MANUFACTURÉS tout exprès pour les Messieurs du Clergé, et un assortiment d'étoffes à soutanes.

Québec, 28 mai, 1849.

Hablot & Frere.

EXTRAITS DES JOURNAUX-FRANÇAIS.

PARIS, 30 mai.

Quel tapage! quelle violence! quelles interpellations grossières! quels trépignements de colère! quelles prétentions à la gravité et quels jeux d'enfants!... Nous sortons de l'Assemblée confus de ce que nous venons d'y voir, honteux de ce que nous venons d'y entendre. Après les dernières séances de la constituante, il était permis de croire qu'en fait de taquineries mesquines, d'altercations passionnées et de récriminations absurdes, nous avions eu tout ce qu'il était possible d'avoir; mais il nous était réservé d'assister à un spectacle plus triste et plus regrettable encore: la vieille Montagne est vaincue par la jeune, et nous n'en sommes encore qu'aux débuts. Cela promet!

C'est d'abord le citoyen Laclodure qui demande la permission de faire une observation sur la lecture du procès-verbal, formalité surannée, dit-il, qui fait perdre un temps précieux à l'Assemblée. Et l'orateur qui se montre si économe du temps, ne s'aperçoit pas qu'il abuse des moments et de la patience de cette même assemblée en soulevant d'une façon tout-à-fait inopportune une question de règlement qui ne peut être abordée qu'après que la chambre sera constituée. Viens ensuite M. Ménard, autre député montagnard, demandant qu'il lui soit permis de parler sur le licenciement de la garde nationale de Châlons-sur-Saône; puis M. Cantagrel, de la Démocratie pacifique, auteur du Fou du Palais-Royal; demandant qu'il lui soit permis de s'étonner de ce que les conseils-généraux, les préfets et les ministres osent encore se mêler d'élections. Tous les regards se portent sur M. Ledru-Rollin, qui paraît ne pas se douter qu'il y ait la moindre intention malicieuse à ses circulaires.

M. Lacrosse, ministre de l'intérieur, déclare de la manière la plus énergique, que jamais le ministère auquel il appartient n'a adressé aucune circulaire publique ou confidentielle de nature à porter atteinte au droit électoral; l'Assemblée, dit-il, a porté un jugement dans ce sens. A coup sûr, M. Ledru-Rollin ne pourrait en dire autant.

Voici M. Gambon, troisième Montagnard, qui, à son tour, demande aussi qu'il lui soit permis de jeter quelque nouvelle irritation à propos des élections de la Nièvre, et de rajouter la rumeur en accusation du ministère, tant de fois avortée. M. Baroche a joué un très-vilain tour à l'orateur en démontrant à l'Assemblée que les reproches adressés dans la circonstance au ministère par M. Gambon devaient retomber sur M. Gambon et son parti, auteurs des fausses nouvelles dénoncées comme ayant influencé les élections.

M. Castillon Saint-Victor nous a ensuite appris que M. Antony Thouret ne possédait pas légalement la qualité de Français, et que, dans tous les cas, il n'avait pas satisfait à la loi de la conscription. M. Antony Thouret a été obligé d'en convenir. Nous ne nous étonnons plus que le patriotisme de ce démocrate soit plutôt cosmopolite que français.

Jusqu'ici l'on n'avait eu que du temps perdu en taquineries mesquines et stériles, mais sous les déceptions de la Montagne l'orage couvait; il a éclaté, à propos du remplacement de M. le lieutenant-colonel Cauvin par M. le lieutenant-colonel Foltz, et de M. le général Lebreton par M. le général Forest. C'est M. Cha-voix, quatrième Montagnard, qui a porté cette question à la tribune.

M. le président d'âge a eu beau protester que c'était avec son autorisation et après avoir été consulté que ces changements avaient eu lieu, la Montagne, qui voulait faire du scandale, a persisté à continuer la discussion. En vain M. le président s'est couvert et a suspendu la séance; à la reprise, M. Ledru-Rollin s'est emparé de la tribune pour y faire de la passion et de l'emportement à froid. "Si l'Assemblée ne fait pas respecter ses prérogatives, s'est-il écrié, elle verra bientôt son enceinte violée par l'émeute." M. le président lui a répliqué. "Ce n'est pas nous qui violerons jamais l'Assemblée, mais vos amis!"

A ces mots, la Montagne ébranlée jusque dans ses fondements a vu des

tempêtes de cris et d'injures contre le président, sans respect pour son grand âge, sans respect pour l'assemblée elle-même. "Le président tombe en décrépitude!" s'écrie celui-ci; "qu'il cède sa place à un autre!" dame celui-là, qu'il fasse des excuses." M. Ledru-Rollin proteste que la tribune n'est pas libre!

Les secrétaires quittent le bureau et la Montagne se lève en masse. Le désordre et le tumulte sont impossibles à décrire. Enfin M. le président profite d'un moment de répit pour retirer des paroles qui étaient peu parlementaires; seulement nous pourrions dire, en retournant le proverbe italien: *Si non e bene trovato, e vero.*

Les clameurs étaient tombées. On pouvait croire que l'incident se terminerait là. Mais le drame devait tourner à la comédie. Les membres du bureau qui s'étaient retirés avaient été remplacés par d'autres représentants, parmi lesquels on remarquait M. Napoléon Bonaparte. Nos graves législateurs avaient mis le proverbe en action: *Qui quitte sa place la perd.* Sur les paroles conciliantes de M. Bugaud, les anciens membres du bureau ont repris leurs places et l'ordre du jour a été enfin adopté. Séance perdue quant à la vérification des pouvoirs.

(Villes et Campagnes.)

— Depuis l'ouverture de l'assemblée législative, l'opinion publique se préoccupe vivement de la pensée politique qui présidera aux décisions et aux travaux de cette nouvelle législature. Un journal du matin pense avec raison, selon nous, que l'avenir tout entier de la législature et la destinée, du moins la plus prochaine, de la France est dans la solution non pas de cette question: "Que fera-t-on pour réduire la minorité à son rôle légal?" mais de celle-ci: "Que fera-t-on de la majorité?"

"Se bornera-t-on, dit cette même feuille, comme le proposaient quelques organes de la presse, à se servir de la majorité pour avoir raison de la violence de la minorité, pour faire de l'ordre matériel, pour comprimer les symptômes extérieurs de l'anarchie, c'est-à-dire réduire-t-on la majorité à un rôle négatif? Alors, nous le disons avec tristesse, on entrera dans une mauvaise voie, et l'on usera, avant qu'il soit peu, l'ascendant moral de cette majorité."

"Ou bien, loin de réduire la majorité à un rôle purement négatif, saura-t-on tout en comprimant avec fermeté toutes les tentatives de désordre, entrer dans les voies d'une politique progressive au dedans, nationale au dehors? Alors l'aspect des choses change: non-seulement on triomphe matériellement du socialisme, mais on le désarme moralement, on lui ôte sa raison d'être." — *Idem.*

Nous croyons, nous aussi, que la véritable question du moment doit être posée sur ce terrain: Que fera-t-on de la majorité? Qu'en fera-t-on, non seulement dans le sens de la résistance, mais dans le sens du progrès.

Voici, d'après la *Gazette de Breslau* du 26 mai, le dénombrement des troupes russes qui sont entrées dans les Etats autrichiens:

En Galicie, 106,000 hommes d'infanterie, 20,700 hommes de cavalerie, 13,300 hommes d'artillerie; total, 139,230 hommes, avec 240 canons.

En Transylvanie, 30,000 hommes d'infanterie, 12,000 hommes de cavalerie, 600 d'artillerie; total, 42,600 hommes 72 canons.

Ainsi, en tout, 136,000 hommes d'infanterie, 22,700 hommes de cavalerie et 21,300 d'artillerie, avec 312 canons; à ce nombre, il faut joindre 11,000 pionniers; total, 152,000 hommes.

Il y aura six corps de réserve, de la force de 220,000 hommes, qui prendront possession sur les frontières. Ainsi, 400,000 hommes de troupes auxiliaires sont mises à la disposition de l'empereur d'Autriche.

DERNIERES NOUVELLES.
Paris, 31 mai.

Hier soir, on annonçait que le cabinet serait composé ainsi: MM. Odilon Barrot, président du conseil, à la justice; Dufaure, intérieur; de Rémusat, extérieur; Passy, finances; de Falloux, instruction publique; Rulhières, guerre; de Tracy, marine; Mathieu de la Redorte, commerce. — Le gouvernement vient de recevoir une note diplomatique de Londres qui le prévient que l'Angleterre marche d'accord avec lui dans la question hongroise. — Un journal annonce que M. de Keratry a renoncé à présider l'Assemblée nationale à dater d'aujourd'hui. — A la séance d'hier, le sergent Rattier s'est fait remarquer comme un des plus bruyants interrupteurs; à lui seul, et ce n'est pas peu dire, il remplacera les citoyens Gent et Buvignier, non réélus, qui, sans contredit, étaient les membres les plus turbulents de la Montagne. — A la séance de mardi, pendant que la Montagne poussait le cri: "Vive la république démocratique et sociale!" M. Pierre Bonaparte a énergiquement repris: "Vive la république démocratique! et à bas la sociale!" — Une lettre écrite par le colonel Solcik, en date du 23 mai, nous apprend que l'armée française est dans de bonnes dispositions à 500 mètres de Rome, et n'attend plus que deux pièces de siège pour commencer l'attaque. — Une attaque contre Landau a complètement échoué devant l'énergie du commandant de place; les assaillants se sont

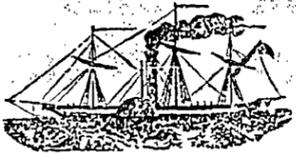
dispersés, laissant 200 hommes sur le carreau. Leur chef, Bleucker, grièvement blessé, a failli être pris.

➔ Pour l'avantage de nos lecteurs de la campagne, nous reproduisons notre extra de Mercredi.

Dépêches Télégraphiques

Transmises pour l'Ami de la Religion.

Arrivée de l'AMERICA.



NOUVELLES D'EUROPE
Jusqu'au 9 Juin.

Le Steamer *America* est arrivé. La ligne Télégraphique de Troy n'a pu se procurer un rapport complet. Ce qui suit, est les détails qu'elle a obtenus.

L'intention du gouvernement Américain d'envoyer une expédition à la recherche de Sir John Franklin, a été annoncé en termes flatteurs pour l'Exécutif des Etats-Unis, dans le parlement anglais.

L'Irlande est dans une situation déplorable. Lord Clarendon a annoncé que la sentence de mort portée contre les prisonniers d'état, avait été commuée en la déportation à vie.

PARLEMENT ANGLAIS.—M. Gladstone a donné avis qu'il ferait une motion au sujet des événements du Canada.

France.—Le nouveau ministre Français est le même que l'ancien, excepté que M. De Tocqueville, est ministre des affaires étrangères et M. Lanjuinais, ministre du Commerce.

Les hostilités n'étaient pas reprises à Rome, le 2 juin.

—Les nouvelles de Calcutta du 19 mai et de Bombay du 1er mai, sont favorables. Les moissons en Angleterre et en France promettent beaucoup. Les céréales ont éprouvé une baisse en conséquence.

New-York 20 juin.

36 cas de Choléra et 14 morts. La malade partie de Troy par le bateau de 6 heures, a été volée ce matin. La police est sur les traces du ou des voleurs.

SECOND RAPPORT.

France.—Le Président a envoyé son discours à l'Assemblée Législative. Ce discours se recommande par sa froideur. Il justifie la position prise par le gouvernement à l'égard de l'intervention.

La Prusse, la Saxe et le Hanovre ont promulgué une nouvelle constitution.

La guerre de Hongrie présente de nouveaux traits.

Venise était menacé d'être bombardé à chaque instant. Radetski commande les Autrichiens.

Les hostilités se continuent entre les Danois et les Russiens. Le blocus danois est sévèrement mis en force.

Marchés.—Londres. La fleur a diminué de 6d. par quart; le blé de 10d.

MALLE ROYALE ANGLAISE.

DEPART DE LIVERPOOL.

Cambria	2	New-York.
América	3	Boston.
Hibernia	16	New-York.
Canada	23	Boston.

DEPART D'AMERIQUE.

Europa	20	Boston.
Cambria	27	New-York.
América	4	Boston.
Hibernia	11	New-York.
Canada	18	Boston.

ANNONCES NOUVELLES.

Histoire du Canada.
Portefeuille perdu.

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 22 JUIN, 1849.

On lit dans l'*European Times* du 2 juin:—

"Le Comte Grey a officiellement approuvé la conduite de Lord Elgin, en se réservant pour la forme de décider finalement de l'acte de l'indemnité des pertes causées par la Rébellion. Mais il est parfaitement évident que toute mission de quelque parti du Canada qu'elle vienne, ne pourra changer l'opinion qui est définitivement formée ici

à cet égard — que le parlement canadien est le seul terrain convenable sur lequel la dispute doit être décidée. Les nouvelles qui nous sont parvenues par le dernier steamer, du calme progressif de l'excitation qui existait en Canada, nous convainquent que nos premières impressions étaient correctes, et que la grande majorité des Canadiens apprécieraient trop bien le valeur du gouvernement par eux-mêmes (*self government*) et l'indépendance réelle pour les mettre en danger, en discreditant l'un, ou en sacrifiant l'autre par boutade."

Le gouvernement français envoie un renfort de 10,000 hommes à l'expédition Française en Italie, et toute la flotte Française de la Méditerranée doit être expédiée pour le golfe de Spezzia. Le général Oudinot a prié le général Autrichien de suspendre sa marche sur Rome.

Autriche.—La prise d'Ofen par les Hongrois, est confirmée.

Italie.—La Réforme de Lucques, annonce qu'un mouvement révolutionnaire a eu lieu à Naples le 19. Le pavillon blanc a été arboré et la constitution brûlée.

Il paraîtrait que des négociations pour la paix entre les Piedmontais et l'Autriche sont en progrès.

On attendait à Gaète l'empereur d'Autriche.

Un journal allemand annonce que plusieurs conspirations contre le Czar ont été découvertes à St. Petersburg. Un grand nombre d'officiers et même de généraux ont été arrêtés et pendus sur le champ. Il paraît que le mécontentement règne parmi les troupes Russes, et que c'est pour cette raison que la garde impériale a été éloignée de la capitale.

Espagne.—24 mai. On vient de recevoir la nouvelle de l'annexion de la dernière bande carliste dans la Catalogne.

Allemagne.—Aucun changement important n'est survenu. Les républicains rouges de Bade se sont montrés les dignes émules des assassins de Pesth, Vienne et Frankfort, en tuant et mutilant le corps du gouverneur d'une ville Hessoise dans la quelle ils sont entré; mais les troupes Hessoises ont fait bonne justice de ces brigands.

La malle anglaise du 9 est arrivée hier au soir à Montréal, une heure après le départ du Steamer pour Québec.

Le 12 de ce mois, on a célébré le centième anniversaire de la fondation d'Halifax avec une grande solennité. Tous les magasins étaient fermés et une adresse a été présentée au lieutenant gouverneur sir John Harvey par un homme âgé de 107 ans et qui était venu à Halifax à l'âge de 7 ans. Le premier poteau du télégraphe fut posé et le soir un feu d'artifice eut lieu. Le *Sun*, reçu hier matin, était imprimé en bleu on mémoire de cette fête.

➔ Nous appelons l'attention des autorités de cette ville, sur l'état actuel d'une maison en pierre, à deux étages, située dans la rue St. Paul vis-à-vis la cour des Bains, qui menace de s'écrouler. Le danger est imminent. La maison n'est occupée par personne.

Une nouvelle ligne télégraphique doit, dit-on, s'établir entre Québec et Montréal.

Avant hier étant l'anniversaire du couronnement de la Reine, des salves d'artillerie ont été tirées sur la citadelle.

Il paraît que l'on va construire sur la Rivière St. Jean (N. B.) et près de la ville de ce nom, un pont suspendu qui coûterait £20,000.

MM. Hudon et cie, marchands de Montréal ont acheté et chargé de beurre, fleur, lard et un vaisseau pour Halifax.

Le lieutenant colonel Bruce, secrétaire militaire, est arrivé en notre ville hier matin.

COLONISATION DES TOWNSHIPS. — ÉMI-GRATION CANADIENNE.

La société de la colonisation des townships de Québec n'a pas encore fini de recueillir la souscription des citoyens de Québec. Il est peu nécessaire de dire que les efforts de cette société doivent être encouragés avec plus de zèle que jamais, car on voit avec chagrin que l'émigration des Canadiens vers les Etats-Unis augmente de jour en jour, malgré les nouvelles désastres qui arrivent de temps en temps de l'état de pauvreté et de misère où sont les pauvres émigrés Canadiens à Chicago et ailleurs. Nos terres du Canada sont excellentes, et il ne nous manque que des chemins et un peu d'aide aux nouveaux colons. L'établissement de Ham et de Roxton près du Lac Aylmer, à vingt-cinq lieues, prospère, la société de Colonisation de Québec a aidé plusieurs des défricheurs; on leur a envoyé ce printemps des grains de semences, et il ne faut pas les abandonner. La souscription de l'année dernière a été de £99 18s, dont £54 0 S dans Saint-Roch; £20 10 11, dans la Basse-Ville; £24 9 11

dans la Haute-Ville. Dans le faubourg Saint-Jean et Saint-Louis, les collecteurs n'ont pas fait de collection.

La collecte va se faire ces jours-ci, et pour qu'elle réussisse il faut que tous les citoyens fournissent leur obole, car si l'association n'est soutenue que par la souscription de quelques citoyens elle ne pourra se maintenir. Le vrai patriotisme se traduit mieux en action qu'en paroles. Il sera donné publiquement la liste de tous les souscripteurs, dans les journaux français, à mesure qu'elle sera faite, avec les noms et les montants. On doit s'attendre non pas à de hautes souscriptions, mais à ce que tout le monde souscrive un peu, ce qui est mieux et rapporte plus. Les collecteurs pour la Haute-Ville sont MM. A. B. Siros, Ulric J. Tessier et Joseph Légaré, fils. — *Communiqué.*

➔ Nous prions nos abonnés dont le semestre est terminé le 15 juin, de vouloir bien nous en faire tenir le montant ainsi que le présent semestre qui est payable d'avance.

La Crise du Canada,

ou
Justification de la conduite de

Lord Elgin

et
DE SES MINISTRES,

relativement au
BILL de L'INDEMNITE' DES PERTES
Causées par la Rébellion.

PAR ALEXANDER MACKAY, ÉCUYER,

Avocat de Middle-Temple.

Londres, 1849.

Suite.

" Cette mesure (de l'indemnité) était une mesure de justice, mais pour les Tories il était notoire qu'elle n'était qu'un moyen, un expédient politique. Le premier pas fut fait le 28 février 1845, lorsque l'assemblée législative vota à l'unanimité une adresse à Lord Metcalfe pour le prier de vouloir ordonner les mesures propres à assurer aux habitants du Bas-Canada l'indemnité des pertes par eux souffertes par les rébellions de 1837 et 38.

C'était précisément l'objet qu'avait en contemplation l'acte déjà introduit en faveur du Haut-Canada, par le *family compact*, en octobre 1840, et dont l'effet avait été étendu par un acte subséquent de la législature des provinces unies. Nous avons déjà vu que le premier acte amendé par le second, était dans son but et dans son objet, juste et raisonnable, excluant seulement de l'avantage de ses dispositions, ceux qui avaient été ou convaincus de trahison ou notoirement été rebelles. Ainsi donc ce qu'on avait en vue par cette adresse votée à Lord Metcalfe sous les auspices de son administration tory, relativement aux pertes du Bas-Canada, était identiquement ce qui avait été fait à l'égard des pertes souffertes dans la province supérieure. Personne n'éleva la voix contre cette proposition qui était à la fois raisonnable et juste, et qui avait en sa faveur l'autorité d'un précédent. S'il y eut quelque différence d'opinion sur le sujet, elle a porté non sur la proposition elle-même, mais sur les motifs qui l'avaient fait originer.

" La prochaine démarche sur le même sujet eut lieu le 24 novembre 1845, époque où une commission de cinq fut nommée pour mettre à effet la prière de la chambre. Le 18 avril, les commissaires firent rapport " que le défaut d'autorité pour procéder à une investigation des réclamations en question, ne laissait d'autre ressource que de s'en rapporter aux prétentions des réclamants, et pour le montant et la nature des réclamations. Cependant quelque temps avant, c'est-à-dire, le 27 février 1847, le comte de Cathcart étant administrateur de la province, le secrétaire provincial informa les commissaires " que l'objet de l'Exécutif en les nommant était simplement d'obtenir une estimation générale des pertes dont les détails feraient ci-après le sujet d'une plus minutieuse investigation sous l'autorité législative." Le montant des réclamations présentées à la commission se monta à £200,000 dont une grande partie était inadmissible. Le reste fut admis, et une somme ronde fut fixée comme estimation générale par les commissaires, comme montant pour lequel une indemnité pouvait être réclamée. Dans le rapport du 16 avril 1846, dans lequel les commissaires font allusion à la nature limitée de leurs pouvoirs, ils disent entre autres choses, " qu'ils sont d'opinion que la somme de £100,000 serait à peu près l'équivalent des pertes souffertes, et suffisante, pour payer les réclamations qui auront été l'objet d'une plus minutieuse investigation."

" Il est à désirer que le lecteur n'oublie pas que, jusque là toute cette affaire avait marché sous les seuls auspices du cabinet Draper, c'est-à-dire, les McNab, les Sherwood, les Cayley et autres hommes politiques également respectables. Mais ils furent encore frustrés dans leur grand objet celui d'obtenir l'appui des Canadiens-Français. Il est évident que tout ce qu'ils firent à cet égard ne fut pas suggéré par un sentiment de justice, car du moment qu'ils virent qu'ils ne gagnaient

rien par cette mesure, ils la laissèrent tomber quoique leur parti soit demeuré au pouvoir presque deux ans après. Cette affaire en était là lorsque les libéraux remontèrent au pouvoir. Les pertes du Haut-Canada avaient été indemnisées d'après un principe et d'après une échelle contre lesquels personne n'a songé à élever la voix. Depuis, les Tories prirent des mesures pour indemniser les pertes du Bas-Canada suivant le principe et l'échelle adoptés pour le Haut; mais cette dernière mesure, quoique la justice en fut admise par tous, fut arrêtée avant même d'être parvenue à maturité, parcequ'il parut évident aux Tories qu'elle n'aurait pas l'effet de les faire parvenir au but sinistre vers lequel ils tendaient et pour lequel elle avait été introduite.

" Lord Elgin ne fut pas longtemps sans découvrir la position anormale du cabinet que son prédécesseur lui avait légué. Le maintien des Tories au pouvoir après avoir perdu la confiance du pays était un scandale contre la constitution. Désireux de faire marcher honnêtement les principes du gouvernement responsable auxquels ses instructions lui recommandaient d'adhérer, Lord Elgin vers la fin de 1847, donna à ce cabinet un moyen de renforcer sa position, en dissolvant le parlement. Les élections se firent sous les auspices de l'administration tory; et cependant, Lord Elgin dans son admirable dépêche remarque que dès le début, sur le vote de confiance dans les ministres, il furent battus dans le nouveau parlement par deux cent un. Les Tories furent obligés de se retirer, et cet événement fut salué par les applaudissements de joie du peuple, depuis le lac Huron jusqu'au golfe St. Laurent.

Le ministère Baldwin-Lafontaine succéda à l'administration tory, et Lord Elgin se trouva enfin, entouré d'hommes soutenus par une majorité parlementaire. Ils avaient beaucoup à faire; car pendant deux années, un gouvernement non responsable avait laissé les affaires du pays s'accumuler. Quand ils auraient été disposés à reculer, ils n'auraient pu vraisemblablement différer à remplir l'engagement pris envers les Bas-Canadiens par l'administration précédente. Mais telles n'étaient point leurs dispositions, et ils saisirent la première occasion qui leur fut offerte pour pourvoir à l'indemnité des habitants du Bas-Canada. En ce faisant, prirent-ils pour point de départ, un projet nouveau établissant un nouveau mode d'indemnité. Loin de là; ils se bornèrent à prendre la mesure des Tories au point où ceux-ci l'avaient laissée.

" Ils firent la première démarche à ce sujet en parlement, le 27 février dernier où ils soumièrent à la Chambre une série de résolutions préparatoires à l'introduction d'un Bill dont la présentation fut le signal de l'agitation inique qui a depuis troublé la tranquillité de la province. Pour juger de la conduite de l'opposition en cette circonstance, il est nécessaire de considérer brièvement la nature de ces résolutions.

" Elles étaient au nombre de sept. Les quatre premières récapitulaient simplement les procédures déjà mentionnées prises par les Tories pour indemniser les pertes du Bas-Canada, depuis l'adresse au gouverneur jusqu'au rapport final et la recommandation des commissaires. La sixième pourvoit aux moyens de payer l'indemnité; la septième traitait aux bornes provinciales (*débetures*) émis en vertu d'un acte précédent. La cinquième et principale résolution est dans les termes suivants:—

" Qu'afin de remplir la promesse faite à ceux qui ont éprouvé ces pertes, ou à leurs créanciers au ans-droit, tant par la dite adresse de la dite assemblée législative, et la nomination de dite commission, que par la lettre adressée de cette commission par l'honorable secrétaire Charles Province, par l'ordre du " très honorable Comte Murray Comte Cathcart, alors administrateur du gouvernement d'icelle, le vingt-septième jour de février, 1846, il est nécessaire et juste que les détails relatifs à telles pertes qui n'ont pas encore été payées et compensées, fassent le sujet d'une enquête plus minutieuse sous l'autorisation de la législature, et que les dites pertes, en autant seulement qu'elles ont pu résulter de la destruction totale ou partielle, injuste, inutile ou malicieuse des habitations, édifices, propriétés et effets des habitants, et de la saisie, du vol ou de l'enlèvement de leurs biens et effets, soient payées et compensées; pourvu qu'aucune de ces personnes qui ont été convaincues du crime de haute trahison que l'on allègue avoir été commis dans cette partie de la province ci-devant le Bas-Canada, depuis le premier novembre 1837, ou qui, après avoir été accusées de haute trahison ou autres offenses de même nature, et après avoir été commises à la garde du shérif dans la prison de Montréal, se sont soumises à la volonté et au plaisir de sa Majesté, et ont été en conséquence transportées dans l'île de St. Majesté, la Bermuda, n'auront droit à aucune indemnité à raison des pertes qu'elles auraient souffertes durant ou après la dite rébellion, et résultant d'icelle."

" Si ce qui vient d'être rapporté est exact et on ne peut en nier l'exactitude, il est évident que si le ministère s'attendait à une opposition à cette mesure, les Tories étaient les derniers de qui ils devaient attendre. Cette mesure avait été complétée et en partie exécutée par eux lorsqu'il étaient au pouvoir, et leurs successeurs l'avaient abandonnée. Au lieu d'une opposition, l'administration avait tout fait pour attendre l'appui des ci-devant occupants des banquettes ministérielles. Cependant à peine les ministres eurent-ils commencé à agir que l'opposition commença une ligne de conduite sans parallèle dans les annales les plus déshonorées de ce parti. Aussitôt commença la plus violente résistance aux résolutions, et dès

principe, elle eut recours au langage le plus menaçant...

Comme les quatre premières résolutions ne relatent que des faits encore tout frais dans la mémoire de tous...

Rien n'est plus déraisonnable que l'accusation portée contre l'administration et sa majorité parlementaire...

Par la dernière partie de cette résolution deux classes de personnes sont expressément exclues...

Le ministère Français était ainsi accusé de vouloir favoriser? Aux yeux des Tories, tout Canadien-Français réclamant une indemnité était de prime abord un rebelle...

Le lecteur s'arrêtera ici pour considérer qu'une conduite aussi extraordinaire de la part d'une classe d'hommes qui affectent le respect des convenances dans les querelles politiques...

Il peut être mortifiant pour plusieurs en ce pays (Angleterre), qui ont été surpris par le prétexte que la question était une question impériale...

GAZETTE DES MARCHANDS. Nouvelles Commerciales. Marché des Céréales. Livcrpool, 26 mai. BLE du Canada, rouge, 6 0 à 6 2...

Planches, pin j. de Québ. 1r. qual. 100 0 à 00 0. Do do 24 9 10 à 10 10...

ANNONCES. HISTORIE du CANADA ET DES CANADIENS, SOUS LA DOMINATION ANGLAISE. Savoir.— Livre Cinquième, Sixième, Septième et Huitième...

PAR M. BIBAUD. Prix du volume—de plus de 400 pages in-12.— relié 6s-3d; broché 5s. Payable à livraison.

PERDUE. UN portefeuille rouge, avec une agrafe de fer-blanc, à été perdu, hier, depuis le parc jusqu'à la brasserie de M. McCallum...

PROVINCE DU CANADA, District de Québec. Dans l'affaire de DAMASE HUDON, de la cité de Québec district susdit, marchand failli.

A VENDRE. BAGUETTES de Métaljame de 1/2 à 1 1/2 de pouces, patentes de Muntz, Fer en barres a-sottis, Etoupe anglaise...

BANQUET NATIONAL de la ST. JEAN-BAPTISTE. Le Soussigné, chargé de préparer un Banquet pour la célébration de la Fête Patronale de la Société...

JACQUES BLANCHARD. Bureau du prêt aux Incendies. HOTEL DU PARLEMENT. Québec, 1er juin 1849.

RAFLE D'UNE MACHINE ELECTRIQUE. Le produit de cette rafle est destiné à la mission de la Colombie. On invite les personnes qui seraient disposées à offrir la chance de gagner cette machine...

Vente par Encan. PAR ENCAN. Pa W. D. Dupont. Chaines, Ancres, Fer, &c.

PAR ENCAN. Seront vendus, Vendredi, le 22 du courant, aux magasins de M. DONALD FRASER, Quai des Indes, sans réserve...

A vendre a Lotbinière. UN superbe emplacement, avec boutique et maison neuves, situé à 5 à 6 arpens au nord-est de l'Eglise...

VIENT D'ETRE REÇU ET A Vendre par le Soussigné. UN PETIT lot de HARENGS ECOSSAIS FUMES.

PIANO A VENDRE. UNE personne désire vendre un PIANO, de la manufacture de Cheapside, & Cie de Londres, pour la somme de £14 seulement.

PIANOS MIS D'ACCORD. ETIENNE MONTMIRY, est prêt à mettre d'accord les Pianos qu'on voudra bien lui confier, à l'année ou autrement.

Alex. Lafrance, RELIEUR. DEMEURÉ maintenant au No. 65, dans le haut de la maison occupée par M. C. Pagueau, marchand, près de la maison Terce, Rue St. Jean, Haute-Ville.

UNE CARTE. Le soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture...

CHS. BAILLARGE. 14 mai 1845. Chateau St. Louis. SEL. Venant d'arriver par le "Lady Elgin" et à vendre par les Soussignés:—

300 TONNES de Sel de Liverpool en pain, 4000 sacs de 3 boisseaux chaque. C. E. LEVEY & Cie.

Maintenant en débarquement et à vendre par les Soussignés: GENIEVRE de Kuyper. Thé Twankay.

A vendre par les soussignés. SEL de Liverpool, en sacs et en pains, Vaiselle du Canada, Ferblanc I. C. Etoupe anglaise.

GLACE! GLACE! GLACE! Le Soussigné ayant une abondante PROVISION de GLACE, est prêt à en fournir aux familles et aux bureaux à un prix raisonnable.

R. BACK. No. 48 rue St. Pierre. N. B. Il a toujours en main une variété de Biscuits français.

A vendre par les Soussignés. Sucre Raffiné. Sucre blanc et jaune bûlard, Genièvre, Brandy, Vin rouge, Montarde en jarres de 4 lb, Marinades, Fripois, Thés Souchong, Young Hyson et Bohea, Veire à Couronne et en Panier, Savon de Liverpool, Blanc de Plomb, Verrière, Cables-Chaines, Ancres, Briques à feu, Cordages, Tapis.

Nouveau Magasin de Grai ns. Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il vient de s'établir dans la rue St. Vallier, porte voisine de la demeure de feu et devant FURBER-LOUIS, il aura toujours en mains un assortiment varié de farine, Son, Grains, Avoine, Orge, Pois, etc, etc, qu'il vendra à des prix des plus réduits.

Vente par Encan. PAR ENCAN. Sera vendu à St. Germain, le 21 du courant à HUIT heures du MATIN — TOUT le MOBILIER et la BIBLIOTHÈQUE, etc., de feu MESSIRE LA. AUR. ROYER...

PROVINCE DU CANADA. Elgin et Kincardine. VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Projectrice de la Foi, &c.

A TOUS CEUX QUE CES PRÉSENTS VERRONT.—SALUT: Proclamation. L. H. LAFONTAINE, ATTENDU que de Procureur-Général, à bonne heure le matin du DIX-NEUF de mai courant, quelque personne ou personnes nait intentionnellement et malicieusement mis le feu à une bâtisse, ou construction dans le Chantier de MM. ALLAN GILMOUR & Compagnie, située à l'Ance de Wolfe, dans le voisinage de Québec.

£250 courant sera payée à quiconque, n'étant pas le coupable principal, donnera telle information qui conduira à la découverte, à l'arrestation et conviction du coupable ou des coupables qui ont ainsi mis le feu à la dite bâtisse.

En voir de quoi nous avons fait apposer aux présentes, le Grand Secueu de notre dite Province du Canada, THOMAS, notre Très Fidèle et bien aimé Cousin, JAMES COMTE D'ELGIN & KINCARDINE, Chevalier du Très Ancien et Très Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de et sur nos Provinces du Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince-Edouard & Vice-Amiral d'icelles, &c., &c.

\$600 de Recompense. ATTENDU qu'une personne ou des personnes nait intentionnellement, de bonne heure dans la matinée du 19 courant, ont illégalement, et malicieusement mis le feu à une bâtisse ou construction dans le chantier appartenant au soussigné, à l'Ance de Wolfe, dans le voisinage de cette ville, Avis est en conséquence donné qu'une récompense de

CENT-CINQUANTE LIVRES courrait être payée à quiconque donnera des informations pour faire appréhender et convaincre le coupable ou les coupables. ALLAN GILMOUR & Cie. Québec, 28 mai, 1849.

- LES Soussignés qui occupent des maisons dans l'Ance de Wolfe, offrent une récompense additionnelle de CINQUANTE LIVRES à être payés sur conviction du coupable ou des coupables. Robert McCord, William Colan, John Hamilton, Édouard Quinn, James Morrison, John Fabbio, John Dohls, John Reu, William Wright, William Buchanan, Michael Lynch, John O'Neil, Henry Drain, Duncan Mains, Wm. Tweedell, Henry Quirt, John Morrison, David Cady, John Coxon, Richard Cotter, John Corwell, Moses Murphy, M. Lynch jr, Jno. Shaughnessy, William Moore, Wm. Reid, James Lynch, Jno. Maddison, Francis Doyle, Jno. McBride, Edw. Malloy, Francis Barrett, Jno. Robertson, Thomas Quirt, George Cartwell, John McGurn, James Emis, Wm Detham, Wm Hill, Thos. Stewart, Wm Hill, Thos. Carwell, jr, Thos. Carwell, Walter Urlog, Thos. Nash, George Chambers, James Shea, Charles Muller, Antley, White, Sam. McMurdie, Alex. Robinson, John Brindmore, Wm. Henry Senr., Samuel Campbell, Joshua Kerr, John Galua, S. Furlong, John Quinn, Wm. Nicholson, Hugh Miller, Wm. Anderson, Robert Galloway, Robert Belcase, Michael Carroll, Thos. Ennis, John McCord, Thos. Cullen, Wm Adams, Thomas Lenahau, Wm Healy, John Adams, John Loughton, W. Robinson, John McGorman, R. Belcase, jr, Wm Roberts, John Cameford, Geo. Brenner, Patrick Houlihan, Michael Ennis, Patrick Walsh, James Campbell, J. Lynch, Lawrence Mangan, Daniel Mullend, Jerem. Donevan, Edward Cody, John Hennessy, Thos. Condy, William Williams, Thos. Humble, Francis McCarty, Peter Lavelle, James Daisey, John Reilly, A. Hammond, Donald McKimou, John Brady, Wm Young, Patrick Ferrol, John McCormick, Peter Rae, Wm Paul, Patrick Kenna, James O'Donovan, John Dempsey, Edward Elsworth, John Bat. Noel, Wm. Deacon, Michael Donoghue, George Brown, James Doh, Wm Penny, Wm Lynch, Thos Cullen, Thos Murphy, Garret Murphy, John Wilson, Phillip H. Rogers, Robert Carswell, Samuel Campbell, Peter Rae, Walter Shallow, David Boss, Patrick Kelly, Thos Ray, Bari. Donaghue, Jos Beaumont, Thos. Walsh, George Davison, James Walsh.

DÉPOT DE MIROIRS ET D'HORLOGES AMÉRICAINES.

No. 9 RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE.

—AVIS—

VENTE du soir par le soussigné, de Marchandises Seches, Hardes faites, Quincaillerie etc etc. les LUNDIS, MARDIS et MERCREDIS, de chaque semaine pendant l'été.

Conditions.—COMPTANT.

P. O'DOUD,
E. & C.

Quebec, 16 mai 1849.

W. H. ASHWORTH & C^{IE}

ÉTABLISSEMENT DE

Chapeaux et de Fourrures,

22, RUE FABRIQUE, QUEBEC.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont reçu via New-York, un grand et superbe ASSORTIMENT de CHAPEAUX, qui, pour l'élégance et la légèreté, surpassent tout ce qui a été jusqu'ici offert au public, comprenant toutes les variétés et les modes pour l'été.

Ils prennent la liberté d'attirer l'attention des Messieurs sur leurs meilleurs

Chapeaux de Gutta Percha

velouté, dont ils ont reçu quelques échantillons dans le dernier goût de Paris. Leur légèreté et leur élasticité aussi bien que leur nouveauté, les rendent dignes d'attention.

—AUSSI—

Meilleur CASTORS de Cooper et Cie, de Londres; Chapeaux moyens et communs de Castor et de Satin, qu'ils sont disposés à vendre à des prix très réduits, tel que suit:

Meilleur castor,	auparavant	30s,	maintenant	20s.
Chapeaux à patente, teint à la vapeur,	"	20s,	"	15s.
Do Double velouté,	"	15s,	"	9s-9d.
Chapeaux forts et imperméables,	"	10s,	"	6s-6d à 5s.

Chapeaux de Satin depuis 5s et au-dessus.
Constamment en main, Chapeaux à calotte haute et basse, pour le soleil, de Rowdy, Palo Alto, Pedro, Chapeaux avec dessus ciré. Glengarry, &c., &c.

CHAPEAUX D'AMAZONE,

Casquettes de drap, Navales, Militaires et de gout, &c., &c.

W. H. A. & Cie, en offrant leurs remerciements pour le soutien sans exemple donné à leur établissement, prennent la liberté d'informer qu'aucuns efforts de leur part ne seront épargnés pour mériter le même patronage.

POINT DE SECOND PRIX.

Quebec, 16 mai, 1849

NOUVEAUTES !!

ASSORTIMENT DE MARCHANDISES DE GOUT ET DE FONDS.

LS. BILODEAU,

RUE ST. JEAN, 1 HAUTE-VILLE,

QUEBEC.

DEMANDE à informer qu'il a reçu son ASSORTIMENT du PRINTEMPS de Marchandises de Gout et de Fonds, comprenant un choix de tout ce qu'il y a de plus nouveau sur les marchés Anglais et Français.

Il désire aussi annoncer son intention de faire une diminution de 30 pour cent, sur le prix coutant sur ce qui lui reste de son fonds de marchandises riches et variées de l'année dernière.

Et pour rencontrer la durée des temps, il disposera à un très PETIT PROFIT de son fonds nouveau qui est maintenant en montre.

Quebec, 30 mai 1849.

Grande réduction dans le prix des BOTTES & SOULIFLS.

—ooo000—

POUR ARGENT COMPTANT.

MAGASIN EN GROS ET DÉTAIL.

NO. 12, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

THOS. COWAN

AYANT loué le vaste magasin ci-devant occupé par MM. W. S. Henderson & cie, et ayant fabriqué tout l'hiver pendant le temps où les gages étaient bas, une quantité considérable d'articles élégants dans sa ligne, les offre maintenant en vente, pour comptant à 25 pour 100 plus bas que les prix généralement demandés en cette ville.

T. C., a adopté cette manière de faire des affaires en conséquence de la difficulté de faire rentrer les dettes, et il ne fera plus payer aux familles, à ses pratiques achetant au comptant une charge extra sur les effets pour couvrir les mauvaises dettes. BOTTES de Messieurs et SOULIFLS de Dames faits à ordre.

Quebec, 1er juin 1849.

JOHN D. TRIPP.

Maison de Campagne

A louer immédiatement.

EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.



Le second étage d'une maison neuve, très bien fini, située sur la Petite Rivière St. Charles, près du pont de Scott, contenant cinq appartements, et formant par le moyen d'un Arche une vaste salle pour réunions, est maintenant prêt à être loué en s'adressant au propriétaire sur les lieux,

L. N. PICARD,
Petite Rivière.

Quebec, 1 décembre 1848.

Quebec, 2 mai, 1849.

RICHARD J. SHAW

Nouveau magasin de Quincaillerie,

RUE ST. PAUL, No. 55, PRES DU MARCHE.

Importateur de Londres, Birmingham, Sheffield et des tats-Unis.

PEINTURES, MOLES,
TERRENTINE,
VITRES,
SOUFFLETS DE SMITH,
FUSILS, PISTOLETS,
HACHES, TOILE,
COUTELLERIE,



COULEURS, VERNIS,
ENCLUMEZ, VIS,
POUDRE & PLOMB,
CHAINES, CORDAGEZ,
OUTILS DE MENUISIER,
ARTICLES EN METAL
BRITANNIQUE, &C.

R. J. SHAW informe le public qu'il vient d'ouvrir son ETABLISSEMENT avec assortiment complètement nouveau, reçu par le *Rory O'More*, Barbara, et autres vaisseaux, et qu'il offre en vente à une réduction considérable sur le prix ordinaire.

Quebec, 1er Juin, 1849.

NOUVELLE PUBLICATION.

NOUVEAU MANUEL MILITAIRE.

La connaissance du fusil comme arme offensive et défensive, des révolutions militaires et de la discipline augmentent de beaucoup la force de tout corps armé. Au Canada, où tout citoyen peut être appelé un jour à l'autre, à s'armer pour la défense de sa nationalité et de sa patrie, nous croyons qu'il serait utile et avantageux, autant pour les officiers de Milice que pour tous les autres miliciens, de pouvoir se procurer les connaissances indispensables de l'art de la guerre; en conséquence, comme ancien militaire, nous n'avons écrit pour faire UN NOUVEAU MANUEL MILITAIRE, contenant tout ce qui se rapporte à l'école du Soldat, à l'école du peloton, à la conduite d'une compagnie, et aux différentes espèces de feux; vol. in-8 de 120 à 150 pages.

Si nous recevons de l'encouragement nous donnerons ensuite l'école du bataillon et la tactique des grandes manœuvres.

L'ouvrage s'imprimera dès qu'un nombre suffisant de souscripteurs, à un chelin trois pence le manuel, nous fournira les moyens nécessaires. A cet effet, des listes de souscriptions sont maintenant ouvertes aux bureaux de la *Minerve* et de *l'Avenir*, et s'ouvrent chez Mrs. les journalières qui voudront bien s'en charger dans les diverses parties du pays, et qui en donneront avis public.

Mrs. les agents des journaux canadiens, et toute personne qui fournira huit souscripteurs, recevra un exemplaire gratis.

S'adresser à notre demeure par occasion ou par lettres affranchies, chez M. PIERRE LECIAIRE, vis-à-vis de l'embarcadere du steamboat Jacques Cartier, rue des Commissaires No. 22.

C. DUMESNIL,
Montréal.

Des listes seront déposées à ce bureau.
Quebec, 21 mai 1849.

Établissements Wolfe

A LOUER.

Le superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Rue St. Jean, s'adresse à

F. EVANTUREL,
Avocat.

No. 32, rue St. Louis.
Quebec, 2 Février 1849.

A LOUER A LA POINTE LEVY,
(En Haut de la côte (à l'Ouest.)

UNE MAISON et DEUX magasins, l'un de 25 sur 50; l'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et dépendances, dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à

ALBERT ANGERS,
Faubourg St. Jean, Rue St. Jean.
Quebec, 16 mars 1849.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N.º. 14, Haute-Ville.
Quebec, 26 mai 1848.

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Le Propriétaire de *l'Ami de la Religion et de la Patrie* prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser. Il se flatte qu'on lui continuera les mêmes faveurs à l'avenir, et de son côté il ne cessera de redoubler de soins et d'attentions pour mériter sa part du patronage public.

Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettrons de rappeler aux marchands-canadiens, les avantages immenses de faire des annonces. Aucun peuple ne fait plus d'annonces dans les journaux que le peuple Anglais et le peuple des Etats-Unis. Leurs journaux sont couverts d'annonces. Ce fait seul démontre l'utilité, la nécessité même des annonces dans les papiers-nouvelles. Tous les hommes d'affaires doivent être convaincus que l'annonce popularise leurs établissements, leur magasins ou leur boutique. Point de vogue sans annonces.

La circulation de *l'Ami de la Religion et de la Patrie* s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité. MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs clientelles, pourront annoncer de toute manière et avec toute l'originalité possible.

Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce.

A dater de ce jour, nous affirmerons à l'année, les colonnes ou partie de colonnes, de notre journal, pour la somme de £ aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer. Par ce moyen, la personne à qui on aura ainsi concédé un quarré quelconque dans le journal, pourra remplacer à chaque numéro, ou toutes les semaines, ses annonces par de nouvelles annonces, suivant les engagements convenus. Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer.

Quebec, 12 mars 1849.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement

2, RUE LAFABRIQUE

vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau,

Frères du Marché de la Haute-Ville,

QUEBEC.

BOUGIES DE NUIT SANS EGALES.

LAMPES et LUMIERES ALBERT,

Brévétées.

Le Soussigné demande à annoncer qu'il a reçu par le "Douglas" une quantité des susdites BOUGIES Albert brevetées, qui de tous les modes d'éclairage de nuit, sont les plus économiques, les meilleures, les plus sûres, les plus simples et les plus efficaces.

L'incertitude, la malpropreté, la fumée et le Pou-dre des bougies à l'huile sont très désagréables et le danger du feu rendent l'usage de ces bougies très dangereux.

Tous ces inconvénients sont reniés par les BOUGIES ET LES LAMPES ALBERT BREVETÉES.

— AUSSI —

Il reçoit un assortiment général d'outils, de Clincaillerie, de Peintures, Couleurs, &c.

Wm. Eadon.

Fabricant de Scies et d'Outils,

et Marchant général de Clincaillerie, Rue St. Nicolas, Porte du Palais.
Quebec, 25 mai, 1849.

REPertoire.

Des meilleurs Romances et Chansons du Jour.

PAR UN AMATEUR.

On peut se procurer cet ouvrage, à la librairie de MM. J. & O. Crémazie, et à celle de M. Ed. Fréchette, au bureau du *Canadien*. Prix relié, 4s. broché, 3s.
Quebec, 18 mai, 1849.

G. TALBOT,

Avocat, a établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec, 5e porte de la Cour.—4 mai, 1849.

FORTUNAT MARTINEAU,

Notaire Public,

DEMEURE au No. 12, coin des Rues Lamontagne et St. Pierre, vis-à-vis chez M. Méthot.—11 mai 1849.

ÉCOLE DU MONT-PLAISANT,

FRANÇAISE ET ANGLAISE

tenue par

J. G. SMITH,

Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, en haut de l'Eglise.—Quebec, 7 mai 1849.

G. Fassio, ARTISTE Italien.

Rue Couillard, Haute-Ville,
Vis-à-vis chez M. Benjamin,
Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

APPEL AUX ARTISANS

et AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique l'Institut compte déjà plus de 200 membres et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association, par ordre,

J. B. A. CHARTIER,
Secrétaire-Archiviste,
de l'Inst. Canadien,
Salle de l'Institut,
11 février, 1848.

GEORGE BIGAOUETTE, Membre-Echevriste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: 54 par année.

On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

J. D. FERGUSON,

ORLOGER ET BIJOUTIER, etc

No. 9, Rue Lamontagne.

QUEBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horizontal, montre de Lépine, verticales, Horloges, BLOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qu'il ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés.
Quebec 21 Juin 1848.

Conditions.

l'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Chelins et demi par an, (autre les frais de poste.) payable d'avance ou des les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGES.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (ou l'année), recevront le journal gratis pendant six années.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port.) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous.....	2s-6d.
Chaque insertion subséquente.....	7d.
Pour dix lignes et au-dessous.....	2s-4d.
Chaque insertion subséquente.....	10d.
Pour chaque ligne ensuite.....	4d.

Les annonces non accompagnées d'ordre payé écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Montréal.....	MM. E. R. Fabre, écr.
Trois-Rivières.....	P. Nourie, écr.
Répigny.....	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke.....	D. V. St. Cyr,
Stanstead.....	Mr. Pabbé Champeau,
Pointe Lévy.....	Paul Thibodeau, Inst.
Beauport.....	Chs. LeTallier, écr.
St. Thomas, (en bas.).....	Mr. Pabbé Kyrton,
Islet.....	L. Ballentyne, écr. Art.
St. Anne la Pocatière, (en bas.).....	Chs. Fr. Coron, écr. N. P.
St. Charles, (Riv. Boyer.).....	Dr. Ls. Labrecque, écr. N. P.
Isle-Verte.....	H. Roy, écuver,
Rimouski.....	John Heath, écr. N. P.
St. Simon.....	Chs. Fr. Coron, écr.
Beauport.....	Mr. Pabbé Bernard,
Château-Richer.....	L. C. LeFrançois, écr.
Lotbinière.....	J. Filteau, écr. N. P.
St. Eustache, (Dist. N.).....	Danasse Robin,
St. Jean Port-July.....	L. Z. Duval, écr. N. P.
Malbec.....	Mr. Pabbé Godbout,
St. François, (Riv. du Sud.).....	Mr. Philippe Beaulieu,
St. Michel.....	F. Pouliot, écr. N. P.
St. Denis, (en bas.).....	F. Jorre, écr. N. P.
St. Roch des Jalnêts.....	L. Tremblay, écr. N. P.
Rivière du Loup, (en bas.).....	J. B. Pouliot, écr.
St. Foye.....	Mr. B. Marquette,
Trois-Pislolet.....	P. Fominer, écr.
St. Germain.....	H. Tanguay, March.
Rivière Ouelle.....	Thos. Bégin, Inst.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUEBEC